

Fiche action 5

Thème de la contractualisation :

GARANTIE D'ACTIVITE

Groupe thématique : Insertion des allocataires du RSA

Mesure : 11

Intitulé de l'action : **Projet de remobilisation en faveur des bénéficiaires du RSA**

Description de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse participe au développement d'actions soutenant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

En effet, ce public bénéficiaire du RSA rencontre de nombreux freins à l'insertion et des problématiques multiples d'origine sociale et financière, de logement, de mobilité et de formation qui sont bien souvent la cause d'échecs successifs.

L'analyse systémique des difficultés insertionnelles rencontrées par ce public, par le collectif associatif de la CLE, a mis en évidence la nécessité dans l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA d'un décloisonnement, d'une mutualisation, d'une coordination des acteurs et des actions tant sociaux, que professionnels.

L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi en créant un cadre d'intervention renouvelé qui vise à traiter de manière simultanée et articulée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les bénéficiaires du RSA.

La Collectivité de Corse a, dès 2019, engagé une expérimentation sur le territoire bastiais dans le cadre des projets territorialisés d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec plusieurs structures associatives et un organisme de formation afin de développer des actions innovantes et adaptées aux problématiques des bénéficiaires.

Le dispositif intégré et coordonné d'accompagnement pluridisciplinaire vers l'emploi (DICAPE), est ainsi porté par l'AFPA, l'association OPRA, l'association ALIS, le centre insulaire de bilan corse (CIBC) et l'association L'OPERATA.

Les différentes compétences de ces structures (mobilité, logement, alphabétisation, bilan de compétences, formation...) conjointement offertes sont mises à disposition d'un public éloigné de l'emploi et en situation de précarité, inscrivant ainsi l'action dans une volonté de sécuriser, coordonner et privilégier les parcours.

La volonté de la Collectivité de Corse est de poursuivre et d'intensifier ces actions collaboratives innovantes qui s'appuient sur une approche globale, renforcée, partenariale et complémentaire en :

- Elargissant le public concerné à l'ensemble du territoire
- En renforçant la capacité financière d'accompagnement en volume
- En introduisant un volet coaching à l'offre existante

Cette action proposée sur l'ensemble du territoire consiste donc, à accompagner le bénéficiaire du RSA dans le repérage de ses freins périphériques à l'emploi, l'amener à les entendre et les reconnaître pour accepter de les lever, afin de développer un projet personnel et/ou professionnel cohérent.

Cette démarche vise :

- à valoriser les atouts, les compétences et ressources
- à identifier et travailler les freins à l'emploi
- à se connaître pour se mettre en valeur
- à mieux gérer son stress
- à mieux communiquer
- à construire un projet personnel et/ou professionnel

Cet axe sera inscrit au plan territorial d'insertion de la Collectivité de Corse, en cours de refonte actuellement

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à l'insertion des allocataires du RSA, poursuivie par l'engagement n° 5 de la stratégie

Date de mise en place de l'action : action à mettre en place au 1^{er} décembre 2019

Durée de l'action : expérimentation sur 2 ans, marché en cours d'élaboration avec une entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2019.

Partenaires et co-financeurs :

Budget prévisionnel sur 2020-2022 : coût annuel de l'action 240 000 €

2019		2020		2021	
Part Collectivité de Corse 30 000 €	Part Etat 29 427 €	Part Collectivité de Corse 195 000 €	Part Etat 44 427 €	Part Collectivité de Corse 195 000 €	Part Etat 44 427 €

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Toutefois, cette action intervient en complémentarité avec d'autres actions d'insertion déjà financées dans le cadre du FAPI, notamment le volet accompagnement santé (physique et psychique) des bénéficiaires du RSA et accompagnement professionnel (prestation d'accompagnement global proposée avec Pôle Emploi).

Objectifs poursuivis et progression :

Cette action doit permettre au bénéficiaire, par le biais d'une activité de coaching de s'engager dans une démarche active de levée des freins à toute insertion sociale et/ou professionnelle en travaillant principalement en deux temps: un temps de remobilisation et un temps de définition de projet.

Un travail sur l'estime de soi, sur savoir-être et savoir-faire, sera réalisé afin de permettre la valorisation de l'individu. Cette prise en charge globale du bénéficiaire ainsi que l'analyse de la faisabilité et des moyens d'affiner et/ou de réaliser le projet d'insertion sont des conditions nécessaires à un retour à l'emploi.

Indicateur	2019	2020	2021
------------	------	------	------

Nombre maximum d'orientations sur l'action	12	150	150
Total % prescriptions	Inconnu à ce jour	60 %	100 %
Taux d'orientation de BRSA présentant une problématique sociale et/ou sanitaire importante pour remobilisation.	Inconnu à ce jour	+ 20 %	+ 30 %
Taux d'orientation de BRSA vers un accompagnement en vue d'une définition d'un projet professionnel.	Inconnu à ce jour	+ 20 %	+ 40 %
Taux de réorientation vers autre dispositif pôle emploi à l'issue de l'action	Inconnu à ce jour	+ 20 %	+ 30 %
Taux de sorties dynamiques et/ou positives (formation qualifiante/ emploi	Inconnu à ce jour	20 %	30 %